Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212901375-20260429-DCM202629-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
Nombre de conseillers - en exercice : 19 - présents : 19 - votants : 19	L'an deux mille vingt-six, le 29 avril, à dix-neuf heures le conseil municipal de la commune de LOGONNA-DAOULAS, dûment convoqué s'est réuni en Mairie, Sous la présidence de Gilles CALVEZ, Maire. Date de convocation du conseil municipal : 17 avril 2026 Présents : Danièle BOISSAYE-QUEMENEUR, Jean Luc CARIOU, Josépha CHANAL, Justine CORRE, Luc DELAS, Renaud DURANT DE SAINT ANDRE, Christophe GIRAULT, Hervé GUYADER, Yves GUIGNOT, Sylvie HISLER-RICHARD, Stéfanie ISOARD, Sylvie PETEAU, Ronan POIRIER, Serge SALAUN, Zohra SENOUCI, Dany SEZNEC, Adeline TURCHI, Maryvonne YOUINOU-FEREC Excusés avec procuration : néant Absents : néant Secrétaire de séance : Danièle BOISSAYE-QUEMENEUR

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE - MISSIONS GWENNEG (DCM202629)

Monsieur le Maire présente le dispositif des chantiers à caractère éducatif que la commune souhaite poursuivre.

Le dispositif offre la possibilité aux jeunes domiciliés à Logonna-Daoulas et âgés entre 15 et 18 ans d'effectuer des petits travaux de proximité (1/2 journée) à l'occasion des congés scolaires (hors période de Noël) et de recevoir en contrepartie une gratification dans la limite de **20€** par jeune et par activité de **3 heures consécutives**. Chaque jeune pourra participer dans la limite de **12 demi-journées par an**.

Le financement est assuré par la collectivité, promoteur de l'action et le paiement peut se faire par l'intermédiaire d'une régie d'avances.

Par ailleurs, les points suivants sont précisés :

- Les chantiers ne se substituent pas à des emplois existants
- Ils revêtent un caractère éducatif et formateur pour les jeunes dans une démarche citoyenne
- Si certaines tâches sont susceptibles d'être effectuées en autonomie, chaque chantier devra être couvert par un encadrant identifié

Les chantiers proposés ont pour objectif de permettre à des jeunes de s'impliquer dans un travail d'utilité collective comme à titre d'exemple, l'embellissement du cadre de vie, l'aide à la bibliothèque ou à l'école.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE l'engagement de la commune dans le dispositif des chantiers à caractère participatif

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212901375-20260429-DCM202629-DE

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce projet

Le Maire

Gilles CALVEZ

MAIRIE DE LOGONNA-DAOULAS (FINISTÈRE)